

Informations financières relatives au quatrième trimestre et à l'exercice 2019

### Croissance soutenue de l'EBITDAaL alimentée par la dynamique vigoureuse des services facturés au client

- Progression de 4,5 % de la base clients mobiles postpayés en glissement annuel, soit un ajout net de 31 000 contrats sur le trimestre
- Bond de 43,5 % de la base clients convergents en glissement annuel, soit un ajout net de 25 000 contrats sur le trimestre
- Pour le T4, le chiffre d'affaires<sup>1</sup> et les services facturés aux clients<sup>1</sup> s'inscrivent en hausse de respectivement 4,8 % et 6,5 % en glissement annuel
- EBITDAaL<sup>1</sup> du T4 : +5,5 % en glissement annuel
- Les résultats se situent en haut de la fourchette des prévisions pour 2019
- Hausse de 0,10 euro du dividende proposée à 0,60 euro par action

#### Belgique : éléments opérationnels marquants pour le T4 2019

- Notre positionnement **Bold challenger** est l'élément moteur de notre performance opérationnelle et financière. Orange Belgium répète inlassablement son message commercial en insistant sur son excellent rapport qualité-prix, sur la simplicité et la générosité de ses tarifs et sur l'absence de mauvaises surprises et de hausses tarifaires (positionnement qui sera maintenu en 2020).
- La base clients mobiles postpayés maintient une progression soutenue, avec une amélioration de 4,5 % en glissement annuel à 2,6 millions d'abonnés, soit un ajout net de 31 000 abonnés au cours du trimestre malgré une concurrence constante.
- Les ventes nettes de contrats convergents atteignent un niveau record depuis le lancement de Love (+25 000 contrats). En données brutes, cette amélioration est attribuable à l'offre Love Duo qui représente déjà 10 % de base clients. A la fin du trimestre, les abonnés convergents représentaient 15,9 % des clients mobiles postpayés (T4 2018 : 11,5 %).
- L'ARPO convergent B2C affiche une légère amélioration de 1,6 % en glissement annuel, malgré l'augmentation de la contribution de l'offre Double Play (Love Duo), ce qui traduit la diminution des prix de détail. L'ARPO convergent B2C affiche une légère amélioration de 1,6 % en glissement annuel, malgré l'augmentation de la contribution de l'offre Love Duo dont le prix de détail est moins élevé.

#### Orange Belgium : principales données opérationnelles

	T4 2018	T4 2019	Variation
Base clients abonnements mobiles (en milliers)	2.469	2.579	4,5%
Ajouts nets (en milliers)	61	31	-49,8%
ARPO des abonnements mobile uniquement (€ par mois)	20,8	20,4	-1,6%
Base clients convergents (en milliers)	180	258	43,5%
Ajouts nets (en milliers)	25	25	1,6%
ARPO convergence B2C (€ par mois)	75,5	76,7	1,6%
Clients mobiles convergents en % de la base clients abonnements mobiles	11,5%	15,9%	445 bp

#### Éléments financiers consolidés marquants du T4 2019

- Progression du chiffre d'affaires à 369,5 millions d'euros (+4,8 % en glissement annuel<sup>1</sup>), résultant principalement de la hausse des revenus sur les services facturés aux clients (+6,5 % en glissement annuel<sup>1</sup>) et sur la vente d'équipement (+32,9 % en un an), en dépit de la diminution du chiffre d'affaires MVNO (-6,0 millions d'euros). L'accroissement des services facturés aux clients est lié à l'amélioration du chiffre d'affaires des services convergents (+47,7 % en glissement annuel) et de la vente d'équipement grâce au succès des offres de fin d'année qui ont permis de fidéliser la clientèle.
- L'EBITDAaL s'inscrit en progression de 5,5 % en glissement annuel<sup>1</sup> à 79,6 millions d'euros malgré les effets de -14,0 millions d'euros d'une série de facteurs défavorables (baisse du chiffre d'affaires MVNO, redevances de marque et effet de la réglementation européenne). Cette performance vigoureuse est attribuable à l'augmentation des services facturés au client, à la poursuite de l'amélioration de l'activité câble et à la maîtrise des coûts. Sur l'exercice, l'EBITDAaL atteint le haut de la fourchette des prévisions pour 2019 à 300,1 millions d'euros, la marge affichant une amélioration de 38 pb. Orange Belgium commence à récolter les fruits du plan de transformation mis en place en 2019 dans le but d'améliorer son modèle opérationnel.
- Orange Belgium améliore encore la performance financière de son activité câble, qui enregistre un EBITDAaL positif de 3,3 millions d'euros au T4 2019. Pour l'exercice 2019, le cash-flow opérationnel de cette activité enregistre une amélioration de 28,4 millions d'euros en glissement annuel, mais reste négatif à -31,7 millions d'euros.
- Pour l'exercice 2019, les eCapex restent stables à 180,2 millions d'euros.
- Pour l'exercice 2019, le cash-flow opérationnel ressort en hausse de 13,2 % en glissement annuel, entraînant une réduction de 36,4 millions d'euros de l'endettement financier net, qui s'établit désormais à 234,3 millions d'euros, soit 0,8 x l'EBITDAaL présenté.

#### Groupe Orange Belgium : principales données financières

	en données		à base	Variation		en données		à base	Variation	
	historiques	comparables <sup>1</sup>		à base	en données	historiques	comparables		à base	en données
en millions d'euros	T4 2018	T4 2018	T4 2019	comparable	historiques	2018	2018	2019	comparable	historiques
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>342,2</b>	<b>352,5</b>	<b>369,5</b>	<b>4,8%</b>	<b>8,0%</b>	<b>1.279,8</b>	<b>1.298,1</b>	<b>1.340,8</b>	<b>3,3%</b>	<b>4,8%</b>
Services facturés aux clients	199,3	209,2	222,8	6,5%	11,8%	768,4	786,3	857,3	9,0%	11,6%
<b>EBITDAaL</b>		<b>75,5</b>	<b>79,6</b>	<b>5,5%</b>			<b>285,6</b>	<b>300,1</b>	<b>5,1%</b>	
marge (% du chiffre d'affaires)		21,4%	21,5%	14 bp			22,0%	22,4%	38 bp	
eCAPEX		-69,2	-61,1	-11,7%			-179,7	-180,2	0,3%	
<b>Cash-flow opérationnel<sup>2</sup></b>		<b>6,3</b>	<b>18,6</b>	<b>194,2%</b>			<b>106,0</b>	<b>120,0</b>	<b>13,2%</b>	
Endettement financier net	264,3	270,7	234,3	-13,5%	-11,4%	264,3	270,7	234,3	-13,5%	-11,4%

1. La base comparable englobe l'impact de l'application de la norme comptable IFRS 16 et l'intégration de BKM  
2. Cash-flow opérationnel défini comme EBITDAaL - eCapex

Michaël Trabbia, Chief Executive Officer d'Orange Belgium, commente :

En 2019, nous avons continué à enrichir notre positionnement de *Bold Challenger* lancé en 2018, fondé sur des offres simples, généreuses et sans souci. Nous avons tenu nos promesses vis-à-vis de nos clients : pas de hausse tarifaire, pas de mauvaise surprise, et pas d'obligation de payer pour des services dont ils n'ont pas besoin.

Au deuxième trimestre, nous avons étendu nos forfaits illimités à l'ensemble de l'Union européenne et offert la gratuité des MMS. Au troisième trimestre, nous avons lancé notre offre Love Duo. Enfin, au quatrième trimestre, nous avons porté de 8 GB à 15 GB le volume de data de notre offre Cheetah pour le même prix, et nous avons noué un partenariat exclusif pour le lancement de Google Nest en Belgique.

Ce positionnement a contribué à notre forte performance commerciale de 2019, malgré l'intensification de la concurrence observée au second semestre. Ainsi, notre base de clients convergents s'est accrue de 43 % sur un an et dépasse désormais les 250 000 abonnés. Love Duo, qui répond à une vraie demande de notre clientèle, a apporté une contribution essentielle à cette réussite puisque, quelques mois seulement après son lancement, cette formule représente déjà 10 % de notre base clients convergents.

L'année 2019 a également été marquée par d'autres résultats structurants majeurs. L'accord de partage de réseau d'accès mobile avec Proximus nous permettra d'améliorer l'expérience client, de réduire notre consommation d'énergie et d'être prêts à accélérer le déploiement de la 5G, une fois que les fréquences auront été attribuées. La joint-venture devrait être mise en place au cours de l'année 2020, après la décision de l'Autorité belge de la concurrence.

Sur le marché B2B, l'acquisition de BKM, acteur reconnu des communications unifiées (UC&C) en Belgique, constitue une avancée déterminante qui nous permet d'étoffer notre offre et de mieux répondre aux attentes des entreprises.

Forts de cette dynamique, et sans effet négatif majeur à venir, nous sommes confiants dans notre capacité à réaliser une croissance significative de notre EBITDAaL en 2020.

Arnaud Castille, CFO, ajoute :

Les progrès accomplis au dernier trimestre de 2019 nous ont permis de réaliser nos ambitions tant du point de vue commercial que financier.

Sur le plan financier, le chiffre d'affaires et l'EBITDAaL ont enregistré une nouvelle amélioration au cours de ce trimestre. Malgré certains facteurs négatifs qui ont pesé sur notre performance, nous sommes parvenus à améliorer notre EBITDAaL par rapport à 2018, aussi bien en valeur absolue qu'en termes relatifs. De fait, notre EBITDAaL a atteint le haut de notre fourchette de prévisions pour 2019. Cette performance résulte de nos efforts pour améliorer en permanence nos processus internes et maîtriser nos coûts. De plus l'optimisation de notre fonds de roulement nous a permis d'enregistrer une amélioration significative de notre cash-flow disponible. Il y a un an, nous avons lancé *Bold Inside*, notre plan de transformation, dans le but de simplifier notre offre et la manière dont nous travaillons, d'introduire le digital à tous les niveaux de notre parcours client et de nos processus et de donner davantage de responsabilités à nos collaborateurs. Ce plan a commencé à porter ses fruits en 2019 et devrait également contribuer à l'amélioration de notre performance en 2020.

Par ailleurs, nos activités convergentes enregistrent un EBITDAaL positif pour le troisième trimestre consécutif, et un résultat annuel positif pour la première fois depuis le lancement de Love. Nous allons poursuivre nos efforts en interne pour accroître encore notre efficacité et améliorer notre trésorerie.

## Dividende 2019

Le Conseil d'administration proposera de porter le dividende à 0,60 euro par action au titre de l'exercice 2019 lors de l'Assemblée générale ordinaire.

## Perspectives 2020

Orange Belgium prévoit une légère progression à un chiffre de son chiffre d'affaires en 2020. La société vise un EBITDAaL compris entre 310 millions d'euros et 330 millions d'euros. Le montant total des eCapex devrait rester stable, hors contrat de partage de réseaux, dont l'impact sera cependant limité en 2020.

## Table des matières

<b>1. Principaux éléments marquants</b> .....	4
<b>1.1 Chiffres clés opérationnels</b> .....	4
<b>1.2 Éléments marquants sur le plan réglementaire</b> .....	4
<b>2. Commentaires relatifs à la situation financière</b> .....	6
<b>2.1 Comptes consolidés du groupe Orange Belgium</b> .....	6
<b>2.2 État consolidé du résultat global</b> .....	6
<b>2.3 Liquidité et ressources en capital</b> .....	8
<b>2.4 Activités d'Orange Belgium, par secteur d'activité</b> .....	9
2.4.1. Orange Belgium .....	9
2.4.2. Orange Communications Luxembourg .....	10
<b>3. Risques financiers et gestion du risque</b> .....	11
<b>4. Litiges</b> .....	11
<b>5. Événements postérieurs à la clôture du quatrième trimestre 2019</b> .....	13
<b>6. Politique de dividende</b> .....	13
<b>7. Perspectives</b> .....	13
<b>8. Calendrier financier 2020</b> .....	13
<b>9. Conférence téléphonique</b> .....	13
<b>10. Actions</b> .....	14
<b>11. États financiers consolidés</b> .....	15
État consolidé du résultat global .....	15
État consolidé de la situation financière .....	16
Tableau consolidé des flux de trésorerie .....	17
État consolidé de la situation financière .....	18
Information sectorielle .....	19
<b>12. Procédures des commissaires aux comptes</b> .....	20
<b>13. Glossaire</b> .....	21
A propos d'Orange Belgium .....	23

# 1. Principaux éléments marquants

## 1.1 Chiffres clés opérationnels

- **Orange Belgium augmente le volume de data de l'offre Cheetah sans hausse de prix**  
Orange Belgium continue à assurer la tranquillité de ses abonnés en leur proposant des data plus abondantes. À partir du mois de novembre, l'offre Cheetah est passée de 8 GB à 15 GB pour le même prix de 30 euros.
- **Orange Belgium annonce la conclusion d'un partenariat unique avec Google pour le lancement des assistants Google Nest Hub et Mini**  
Orange Belgium a été sélectionné en tant que partenaire télécom exclusif de Google pour le lancement de ses nouveaux appareils intelligents et les proposera à ses clients, nouveaux et existants, à prix réduit. Orange Belgium a à cœur d'investir dans ce qui compte pour ses clients : au niveau de son réseau et de ses offres, mais aussi dans des appareils de dernière génération qui leur simplifient la vie. Grâce à un partenariat télécom exclusif, les clients d'Orange peuvent acheter les tout nouveaux appareils de Google aux prix réduits exceptionnels de 9 euros pour le Mini et 49 euros pour le Nest Hub.
- **Orange Belgium décroche un World Communication Award pour la meilleure expérience client**  
Depuis plus de vingt ans, les World Communication Awards couronnent l'innovation et l'excellence parmi les opérateurs de télécommunications mondiaux et sont plus que jamais la reconnaissance la plus emblématique pour de grandes réalisations dans le secteur des télécoms. Le prix de l'expérience client récompense la collaboration à succès d'Orange Belgium avec Evolving Systems pour le suivi continu, l'amélioration permanente et l'expansion du programme de fidélisation de la clientèle « Orange Thank You ». Le programme « Orange Thank You » permet à la société de mieux comprendre les besoins et les préférences de chacun de ses clients, illustrant son engagement à proposer une expérience client inégalée.
- **Orange Belgium et Proximus signent l'accord concrétisant leur collaboration en vue du partage de réseau d'accès mobile**  
Le 22 novembre 2019, Orange Belgium et Proximus ont signé l'accord final portant sur la création d'une joint-venture en vue du partage de leurs réseaux d'accès mobile 2G, 3G, 4G et 5G. Cet accord fait encore l'objet d'une procédure lancée par Telenet auprès de l'Autorité de la concurrence, qui a communiqué sa décision le 10 janvier 2020. Cette décision prévoit un délai supplémentaire de 2 mois (jusqu'au 16 mars) durant lesquels l'IBPT a la possibilité de mener une étude plus approfondie de l'accord. Durant cette période, les parties peuvent encore prendre des mesures préparatoires.
- **Orange Belgium lance le premier réseau de test 5G pour les entreprises en Belgique : l'Orange Industry 4.0 Campus dans le port d'Anvers**  
Première en Belgique, Orange Belgium active un réseau de test 5G pour entreprises. La création de ce pôle d'innovation ouvert permettra à Orange Belgium, aux côtés de partenaires industriels, de commencer à exploiter pleinement le potentiel de la technologie 5G sur des applications réelles. Le Port d'Anvers, l'entreprise chimique Borealis, le fabricant de polymères de haute technologie Covestro et Deloitte Belgium constituent la première vague de partenaires industriels participant à l'Orange Industry 4.0 Campus.

Grâce au réseau de test 5G d'Orange déployé sur le campus, les partenaires industriels bénéficieront d'une connectivité dédiée et d'une garantie de la qualité de service nécessaire pour leurs applications spécifiques. Orange Belgium a choisi la région portuaire d'Anvers en raison de son écosystème industriel et des nombreuses possibilités de test qu'elle offre.

## 1.2 Éléments marquants sur le plan réglementaire

- **Analyse du marché de la fourniture en gros d'accès de haute qualité**  
Le 29 mars 2019, l'IBPT a publié son projet d'analyse concernant le marché télécom de la fourniture en gros d'accès de haute qualité (lignes louées et services similaires). Le 17 décembre 2019, l'IBPT a publié sa décision confirmant que Proximus dispose toujours d'une puissance significative sur ce marché et a maintenu ses obligations existantes en matière d'accès, de transparence, de non-discrimination et de contrôle des prix. Par ailleurs, l'IBPT a imposé à Proximus la nouvelle obligation de fournir un accès aux gaines qui contiennent ses fibres optiques. Ses obligations ont en revanche été allégées dans certaines zones géographiques où le degré de concurrence est suffisant.
- **Révision des décisions d'analyse des marchés de la télévision et du haut débit**  
Par sa décision du 4 septembre 2019, la Cour d'appel a rejeté les appels introduits par les câblo-opérateurs contre les décisions d'analyse des marchés de juin 2018. Les câblo-opérateurs peuvent encore faire appel de cette décision auprès de la Cour de cassation.

Les principales améliorations au service et aux conditions opérationnelles proposées par les décisions d'analyse des marchés de 2018 (l'approche d'« installateur unique » et la possibilité de proposer une connexion haut débit fixe sans services de télévision) ont été mises en œuvre en juillet / août 2019.

Le 5 juillet 2019, l'IBPT et les régulateurs des médias ont publié leur projet de décision relative aux tarifs de gros pour l'accès aux réseaux câblés. Simultanément, ils ont lancé une consultation nationale qui a pris fin le 6 septembre. Orange Belgium a souligné qu'une amélioration des prix de gros était nécessaire pour permettre une concurrence durable sur le marché du haut débit fixe. La société se réjouit que les régulateurs aient confirmé leur intention d'établir une concurrence juste et loyale sur les marchés du haut débit et de la télévision. Pour fixer les « tarifs équitables »

visés dans la décision d'analyse des marchés de juin 2018, les régulateurs ont appliqué la méthodologie « Cost + » qui devrait aboutir à des prix de gros davantage en ligne avec les coûts réels d'infrastructure.

La consultation s'est terminée le 6 septembre 2019. Orange Belgium a formulé ses observations, en mettant l'accent sur la nécessité d'éviter toute hausse injustifiée des prix de gros, mais aussi à veiller à ne pas surestimer la base de coûts de certains câblo-opérateurs. Une décision finale sur les tarifs est attendue au premier trimestre 2020, d'après le projet de plan opérationnel 2020 de l'IBPT.

■ **Nouvelles attributions de fréquences, renouvellement des attributions de fréquences existantes**

Les arrêtés royaux relatifs à l'attribution des fréquences de 700, 1400 et 3400-3800 MHz, ainsi que le renouvellement ou la réattribution des fréquences de 900, 1800 et 2100 MHz n'ont pas été finalisés par le gouvernement précédent. Bien que des gouvernements régionaux aient récemment été constitués, un gouvernement intérimaire est maintenu en fonction en attendant la constitution d'un gouvernement fédéral.

L'IBPT a lancé fin 2019 une consultation portant sur différentes questions ayant trait aux fréquences, notamment la possibilité pour l'IBPT de prolonger les licences pour les bandes de fréquences 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz au-delà de mars 2021, date de la fin des licences actuellement prévue, la proposition d'augmenter le prix de réserve pour la bande de fréquences 3,6 GHz, et les conditions pour les réseaux locaux 5G privés utilisant la fréquence 3,8 - 4,2 GHz.

En l'état actuel de la situation, l'ouverture d'enchères pour ces fréquences a peu de chances d'intervenir avant 2021. Le 31 janvier 2020, l'IBPT a annoncé une procédure exceptionnelle et un appel à candidatures pour l'attribution de droits d'utilisation provisoires dans la bande de fréquences 3,6- 3,8 GHz. Les droits d'utilisation provisoires cesseront de s'appliquer au début de la période de validité des droits d'utilisation qui seront octroyés à la suite de la mise aux enchères.

## 2. Commentaires relatifs à la situation financière

### 2.1 Comptes consolidés du groupe Orange Belgium

#### Groupe Orange Belgium : compte de résultats consolidé

en millions d'euros	en données		à base T4 2019	Variation		en données			Variation	
	historiques	à base comparable		à base comparable	en données historiques	historiques	à base comparable	à base comparable	en données historiques	
	T4 2018	T4 2018		2018	2018	2018	2018	2019	2019	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>342,2</b>	<b>352,5</b>	<b>369,5</b>	<b>4,8%</b>	<b>8,0%</b>	<b>1279,8</b>	<b>1298,1</b>	<b>1340,8</b>	<b>3,3%</b>	<b>4,8%</b>
Belgique	327,2	337,5	356,5	5,7%	9,0%	1226,4	1244,6	1288,2	3,5%	5,0%
Luxembourg	19,0		19,4		1,9%	66,9		69,8		4,3%
Élimination intra-groupe	-4,0		-6,5					-17,2		
<b>EBITDAaL</b>		<b>75,5</b>	<b>79,6</b>	<b>5,5%</b>			<b>285,6</b>	<b>300,1</b>	<b>5,1%</b>	
Belgique		72,7	77,0	5,9%			279,4	292,0	4,5%	
Luxembourg		2,7	2,6	-4,0%			6,2	8,1	30,7%	
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>		<i>21,4%</i>	<i>21,5%</i>	<i>14 bp</i>			<i>22,0%</i>	<i>22,4%</i>	<i>38 bp</i>	
<b>EBITDA ajusté</b>	<b>77,4</b>					<b>286,1</b>				
Belgique	74,7					279,9				
Luxembourg	2,7					6,2				
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>22,6%</i>					<i>22,4%</i>				

### 2.2 État consolidé du résultat global

#### Chiffre d'affaires

- Le chiffre d'affaires provenant des services facturés aux clients ressort à 222,8 millions d'euros, soit une progression de 6,5 %. Cette solide performance est portée par la progression continue des services convergents (+47,7 %). Sur une base publiée, les revenus des Services informatiques & Intégration connaissent une progression due à la consolidation de BKM.
- Les revenus des services aux opérateurs baissent de 10,4 % en raison du recul attendu du chiffre d'affaires MVNO ainsi que du chiffre d'affaires d'interconnexion. Les revenus MVNO s'élèvent à 4,2 millions d'euros sur le trimestre contre 10,2 millions d'euros l'année dernière à la même période. Les revenus d'interconnexion subissent l'effet de la baisse du coût des SMS.

#### Groupe Orange Belgium : chiffre d'affaires consolidé

en millions d'euros	en données		à base T4 2019	Variation		en données			Variation	
	historiques	à base comparable		à base comparable	en données historiques	historiques	à base comparable	à base comparable	en données historiques	
	T4 2018	T4 2018		2018	2018	2018	2018	2019	2019	
<i>Convergence</i>	32,7	32,7	48,2	47,7%	47,7%	106,3	106,3	171,6	61,5%	61,5%
<i>Mobile seul</i>	154,4	154,4	150,5	-2,5%	-2,5%	616,2	616,2	613,6	-0,4%	-0,4%
<i>Fixe seul</i>	11,1	11,8	13,5	14,7%	21,7%	41,3	42,5	50,5	18,9%	22,3%
<i>Services informatiques &amp; Intégration</i>	1,1	10,4	10,6	1,7%	845,6%	4,5	21,2	21,5	1,3%	377,2%
Services facturés aux clients	199,3	209,2	222,8	6,5%	11,8%	768,4	786,3	857,3	9,0%	11,6%
Vente d'équipement	40,1	40,1	53,3	32,9%	32,9%	125,0	125,0	144,1	15,3%	15,3%
Services aux opérateurs	85,6	85,6	76,6	-10,4%	-10,4%	329,2	329,2	288,9	-12,2%	-12,2%
Autres revenus	17,3	17,6	16,8	-87,4%	-2,8%	57,2	57,6	50,5	-12,4%	-11,8%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>342,2</b>	<b>352,5</b>	<b>369,5</b>	<b>4,8%</b>	<b>8,0%</b>	<b>1.279,8</b>	<b>1.298,1</b>	<b>1.340,8</b>	<b>3,3%</b>	<b>4,8%</b>

#### Résultat des activités d'exploitation avant amortissement et autres charges d'exploitation

#### Résultat des activités d'exploitation avant amortissement et autres charges d'exploitation

Le T4 2019 a été marqué par une série de défis à relever : la baisse du chiffre d'affaires MVNO, la réglementation applicable aux appels et aux SMS intra-UE, et les redevances de marque (à partir de mai 2019). Malgré ces éléments, l'EBITDAaL croît de 5,5 % à 79,6 millions d'euros ce qui résulte des efforts particuliers consacrés aux améliorations opérationnelles et à la maîtrise des coûts. L'activité câble en Belgique apporte une contribution positive de 3,3 millions d'euros à l'EBITDAaL pour le troisième trimestre consécutif, grâce à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle. La marge EBITDAaL s'améliore de 14 pb à 21,5 %.

## Rapprochement du résultat opérationnel et de l'EBITDAaL

en millions d'euros	T4 2018 <sup>1</sup>	T4 2019	2018 <sup>1</sup>	2019
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>12,5</b>	<b>10,9</b>	<b>43,2</b>	<b>44,7</b>
<i>Plus:</i>				
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,0	-0,3	-0,3	-0,9
Perte de valeur des immobilisations corporelles	0,0	2,1	0,0	2,3
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	62,0	62,2	235,7	243,4
Autres frais de restructuration <sup>2</sup>	2,9	4,8	7,6	10,7
Impact IFRS 16	-1,5		-0,9	
Impact BKM	-0,4		0,4	
<b>EBITDAaL</b>	<b>75,5</b>	<b>79,6</b>	<b>285,6</b>	<b>300,1</b>
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>21,4%</i>	<i>21,5%</i>	<i>22,0%</i>	<i>22,4%</i>

1. Le Groupe a appliqué pour la première fois IFRS 16 le 1er janvier 2019, selon l'approche de l'application rétrospective modifiée. Selon cette approche, les informations comparatives ne sont pas retraitées, et l'effet cumulatif de la première application d'IFRS 16 est comptabilisé en résultats non distribués à la date de première application.

2. Les charges de restructuration englobent des frais de résiliation de contrats et de licenciement.

Le total des charges d'exploitation atteint 289,8 millions d'euros au T4 2019 contre 277,0 millions d'euros un an plus tôt, soit une augmentation de 4,6 % sur une base comparable. Le tableau ci-dessous présente un aperçu des différentes charges.

### Charges opérationnelles

en millions d'euros	en données	à base	T4 2019	Variation	Variation	en données	à base	T4 2019	Variation	Variation
	historiques	comparable		à base	en données	historiques	comparable		à base	en données
	T4 2018	T4 2018		comparable	historiques	2018	2018		comparable	historiques
Coûts directs	-160,5	-166,1	-176,0	6,0%	9,7%	-593,0	-602,4	-614,3	2,0%	3,6%
Charges de personnel	-34,1	-37,5	-38,8	3,4%	13,9%	-139,5	-145,1	-148,2	2,1%	6,2%
Coûts indirects avec les dotations aux amortissements des droits d'utilisation et intérêts sur passifs liés aux actifs financés	-70,2	-73,4	-75,1	2,2%	6,9%	-261,1	-264,9	-278,2	5,0%	6,5%
	<b>-264,8</b>	<b>-277,0</b>	<b>-289,8</b>	<b>4,6%</b>	<b>9,5%</b>	<b>-993,7</b>	<b>-1012,4</b>	<b>-1040,7</b>	<b>2,8%</b>	<b>4,7%</b>

- Les **coûts directs** augmentent de 6,0 % par rapport au T4 2018 sur une base comparable, une évolution attribuable principalement à l'augmentation du coût des équipements clients, de la connectivité d'accès client et des contenus, en partie compensée par la baisse des coûts d'interconnexion et des commissions payées aux partenaires distributeurs.
- Les **charges de personnel** s'élèvent à 38,8 millions d'euros, en hausse de 3,4 % sur une base comparable par rapport à l'année dernière à la même période, sous l'effet de l'indexation des salaires et de l'internalisation des canaux de distribution.
- Les **coûts indirects** s'inscrivent en hausse de 2,2 % par rapport au T4 2018 sur une base comparable en raison du paiement de 4,1 millions d'euros de redevances de marque en Belgique. Il importe de souligner la diminution par rapport au T4 2018 des dépenses de publicité et de promotion, d'IT et de réseau ainsi que les coûts liés au service client.
- Les **frais de restructuration** pour le trimestre augmentent à 4,8 millions d'euros.

### Dotations aux amortissements

La dotation aux amortissements est passée de 62,0 millions d'euros au T4 2018 à 62,2 millions d'euros au T4 2019.

### Résultat financier

Les charges financières nettes du trimestre ressortent en diminution par rapport à l'année précédente et s'élèvent à 0,8 million d'euros.

## Impôts

Le groupe enregistre un avoir fiscal de 0,9 million d'euros, soit un taux réel d'imposition de 9,3 %, l'avis d'imposition pour 2018 ayant été comptabilisé au T4 2019.

### Impôt sur les sociétés en millions d'euros

	T4 2018	T4 2019
Impôt sur les sociétés exigible	-2,2	3,0
Charge d'impôts différés	-0,8	-2,0
	<b>-3,0</b>	<b>0,9</b>

## Bénéfice net

Le résultat net pour le trimestre connaît une amélioration de 35,1 % en glissement annuel à 11,0 millions d'euros.

## 2.3 Liquidité et ressources en capital

Les principaux indicateurs utilisés par le groupe pour analyser ses flux de trésorerie sont le cash-flow opérationnel et le cash-flow organique. Le cash-flow opérationnel se définit comme l'EBITDAaL après déduction des eCapex. Le cash-flow organique mesure le flux net de trésorerie générée par l'activité diminué des eCapex.

Le **cash-flow opérationnel** passe de 8,4 millions d'euros au T4 2018 à 18,6 millions d'euros au T4 2019, sous l'effet de la diminution des eCapex.

### Cash-flow opérationnel en millions d'euros

	T4 2018	T4 2019	2018	2019
<b>EBITDAaL</b>		<b>79,6</b>		<b>300,1</b>
eCAPEX		-61,1		-180,2
<b>Cash-flow opérationnel</b>		<b>18,6</b>		<b>120,0</b>
<b>EBITDA ajusté</b>	<b>77,4</b>		<b>286,1</b>	
Capex	-69,0		-179,4	
<b>Cash-flow opérationnel</b>	<b>8,4</b>		<b>106,7</b>	

Le **cash-flow organique** connaît une amélioration de 13,0 millions d'euros au T4 2019.

### Rapprochement du cash-flow organique en millions d'euros

	T4 2018	T4 2019	2018	2019
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>35,9</b>	<b>67,1</b>	<b>261,4</b>	<b>339,7</b>
eCapex	-69,0	-61,1	-179,4	-180,2
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	19,1	19,7	-1,4	-0,4
Remboursements des dettes locatives	0,0	-12,8	0,0	-46,7
<b>Cash-flow organique</b>	<b>-14,1</b>	<b>13,0</b>	<b>80,6</b>	<b>112,4</b>

L'endettement net s'élève à 234,3 millions d'euros au 31 décembre 2019. Le levier, calculé par le ratio dette nette / EBITDAaL présenté, s'établit à 0,8 x.

### Endettement net en millions d'euros

	31.12.2018	31.12.2019
<b>Disponibilités et quasi-disponibilités</b>		
Disponibilités	-6,7	-1,9
Quasi-disponibilités	-19,9	-18,3
	<b>-26,6</b>	<b>-20,2</b>
<b>Passif financiers</b>		
Dettes long-terme intra-groupe	269,9	245,0
Dettes court-terme intra-groupe	20,8	9,4
Dettes court-terme	-2,6	-1,7
Dérivés (net)	2,8	1,8
	<b>290,9</b>	<b>254,5</b>
<b>Dette nette</b>	<b>264,3</b>	<b>234,3</b>
Dettes nettes/EBITDAaL présenté	N/S	0,8
Dettes nettes/EBITDA présenté	0,9	N/S



## 2.4 Activités d'Orange Belgium, par secteur d'activité

Le détail des activités du groupe Orange Belgium se présente comme suit :

### 2.4.1. Orange Belgium

#### Analyse opérationnelle

La base clients convergents d'Orange Belgium continue de s'accroître au dernier trimestre de 2019, avec un ajout net de 25 000 contrats, portant le nombre d'abonnés Love à 258 000. Les clients B2C représentent 90 % de la base clients convergents, à 231 000 abonnés. Le nombre de clients B2B convergents augmente pour atteindre 27 000 contrats. La facturation des frais de mise en service n'a pas freiné la demande de produits convergents d'Orange. Un nombre croissant d'abonnés mobiles postpayés adoptent la formule convergente, leur proportion passant de 11,5 % au T4 2018 à 15,9 % à la fin 2019.

L'ARPO convergent B2C progresse de 1,6 % à 76,7 euros en raison des frais de mise en service et des options supplémentaires (principalement option ligne fixe).

**Orange Belgium : données opérationnelles relatives aux services convergents (en milliers, sauf indication contraire)**

KPI Convergent						
	T4 2018	T4 2019	Variation	T4 2018	T4 2019	
<b>Base clients convergents</b>						
				<b>Ajouts nets</b>		
Base clients convergents B2C	162	231	42,6%	Base clients convergents B2C	22	22
Base clients convergents B2B	18	27	51,8%	Base clients convergents B2B	3	3
	<b>180</b>	<b>258</b>	<b>43,5%</b>		<b>25</b>	<b>25</b>
<b>ARPO (par mois, en €)</b>						
ARPO convergence B2C	75,5	76,7	1,6%			

Avec un ajout net de 31 000 contrats, Orange Belgium compte 2,6 millions de clients mobiles postpayés à la fin du quatrième trimestre 2019.

L'ARPO mobile postpayé recule de 1,6 % en glissement annuel à 20,4 euros en raison de la réglementation applicable aux appels intra-UE. La société continue de bénéficier de la migration vers des plans tarifaires simples et généreux qui réduisent les revenus hors forfait tout en augmentant les revenus de services d'accès.

**Orange Belgium : données opérationnelles relatives aux services mobiles (en milliers, sauf indication contraire)**

KPI mobile						
	T4 2018	T4 2019	Variation	T4 2018	T4 2019	
<b>Clients mobiles</b>						
				<b>Ajouts nets</b>		
Convergent B2C	244	352	44.4%	Convergent B2C	34	33
Convergent B2B	40	59	48.8%	Convergent B2B	7	6
Mobiles uniquement	2,185	2,168	-0.8%	Mobile uniquement	20	-9
Forfait	2,469	2,579	4.5%	Forfait	61	31
Prépayés	567	532	-6.2%	Prépayés	-10	-21
M2M	1,114	1,381	24.0%	M2M	58	75
	<b>4,149</b>	<b>4,491</b>	<b>8.2%</b>		<b>110</b>	<b>85</b>
Clients MVNO	12	323		0	2	
<b>ARPO mobile (par mois, en €)</b>						
<b>Mobile mixte</b>	<b>18.0</b>	<b>17.8</b>	<b>-1.0%</b>			
Forfaits	20.8	20.4	-1.6%			
Prépayés	7.1	6.9	-3.4%			

#### Analyse financière

Le chiffre d'affaires s'inscrit en hausse de 5,7 % sur un an à 356,5 millions d'euros, porté par une progression soutenue des services facturés aux clients (+7,4 % en glissement annuel) et notamment des services convergents, dont la progression de 47,7 % sur un an témoigne de l'attrait de l'offre Love. Le chiffre d'affaires provenant des services aux opérateurs recule de 11,7 % en glissement annuel sous l'effet de la diminution du chiffre d'affaires MVNO et du chiffre d'affaires d'interconnexion. Le chiffre d'affaires MVNO recule de 10,2 millions d'euros au T4 2018 à 4,2 millions d'euros au T4 2019. La vente d'équipement connaît une progression de 31,3 % portée par le succès des offres de fin d'année.

## Orange Belgium : principales données financières

en millions d'euros	en données historiques	à base comparable		à base comparable	en données historiques	en données historiques	à base comparable		à base comparable	en données historiques
	T4 2018	T4 2018	T4 2019	Variation	Variation	2018	2018	2019	Variation	Variation
Convergence	32,7	32,7	48,2	47,7%	47,7%	106,3	106,3	171,6	61,5%	61,5%
Mobile seul	145,8	145,8	143,0	-1,9%	-1,9%	583,3	583,3	579,6	-0,6%	-0,6%
Fixe seul	8,9	9,5	11,2	17,6%	26,5%	33,6	34,7	41,6	19,7%	23,9%
Services informatiques & Intégration	1,1	10,4	10,6	1,7%	845,6%	4,5	21,2	21,5	1,3%	377,2%
Services facturés aux clients	188,4	198,4	213,1	7,4%	13,1%	727,6	745,5	814,3	9,2%	11,9%
Vente d'équipements	36,2	36,2	47,5	31,3%	31,3%	110,4	110,4	129,8	17,6%	17,6%
Vente en gros	83,0	83,0	73,3	-11,7%	-11,7%	322,6	322,6	279,9	-13,2%	-13,2%
Autres revenus	19,6	20,0	22,7	13,6%	15,8%	65,7	66,1	64,2	-2,8%	-2,3%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>327,2</b>	<b>337,5</b>	<b>356,5</b>	<b>5,7%</b>	<b>9,0%</b>	<b>1.226,4</b>	<b>1.244,6</b>	<b>1.288,2</b>	<b>3,5%</b>	<b>5,0%</b>
<b>EBITDAaL</b>		<b>72,7</b>	<b>77,0</b>	<b>5,9%</b>			<b>279,4</b>	<b>292,0</b>	<b>4,5%</b>	
marge (% du chiffre d'affaires)		22,2%	21,6%	-64 bp			22,5%	22,7%	22 bp	
<b>EBITDA ajusté</b>	<b>74,7</b>					<b>279,9</b>				
marge (% du chiffre d'affaires)	22,8%					22,8%				

L'EBITDAaL progresse de 5,9 % à 77,0 millions d'euros malgré la diminution du chiffre d'affaires MVNO. Cette amélioration s'explique par l'augmentation des services facturés au client, par des efforts constants de maîtrise des coûts ainsi que par les améliorations continues obtenues dans l'activité câble, qui enregistre un EBITDAaL positif de 3,3 millions d'euros au cours du trimestre grâce aux progrès accomplis en matière d'efficacité opérationnelle et à l'amélioration de l'ARPO.

## 2.4.2. Orange Communications Luxembourg

### Analyse opérationnelle

Orange Luxembourg affiche des résultats commerciaux très satisfaisants pour l'exercice 2019, notamment sur les téléphones, les accessoires et son offre BeUnlimited, en dépit des efforts de communication déployés par les autres acteurs du secteur. Par ailleurs, les opérateurs continuent de proposer des rabais importants sur les forfaits haut débit.

A la fin du trimestre, la base d'abonnés mobiles d'Orange Luxembourg s'élève à 199 000 contrats, soit une progression de 3,3 % par rapport au T4 2018.

### Orange Communications Luxembourg : données opérationnelles relatives aux services mobiles (en milliers, sauf indication contraire)

KPI mobile	T4 2018	T4 2019	Variation		T4 2018	T4 2019
<b>Clients mobiles (hors MVNO)</b>				<b>Ajouts nets</b>		
Forfait	110	114	3,9%	Forfait	-1	1
Prépayés	12	14	9,9%	Prépayés	0	-1
M2M	71	71	1,1%	M2M	1	1
	<b>193</b>	<b>199</b>	<b>3,3%</b>		<b>1</b>	<b>0</b>
Clients MVNO	2	3	13,7%		0	0

### Analyse financière

Le chiffre d'affaires augmente de 1,9 % en glissement annuel au quatrième trimestre à 19,4 millions d'euros, grâce principalement à l'accroissement des ventes d'équipements, et de 4,3 % pour l'exercice 2019 à 69,8 millions d'euros.

L'EBITDAaL diminue de 4,0 % en glissement annuel au T4 à 2,6 millions d'euros, mais s'améliore de 30,7 % pour l'exercice 2019 à 8,1 millions d'euros.

### Orange Communications Luxembourg : principales données financières

en millions d'euros	en données historiques	à base comparable		à base comparable	en données historiques	en données historiques	à base comparable		à base comparable	en données historiques
	T4 2018	T4 2018	T4 2019	Variation	Variation	2018	2018	2019	Variation	Variation
Mobile seul	8,6		7,5		-13,7%	33,0		34,0		3,1%
Fixe seul	2,2		2,3		2,3%	7,8		9,0		15,3%
Services facturés aux clients	10,8		9,7		-10,5%	40,7		43,0		5,4%
Vente d'équipements	3,9		5,8		47,4%	14,6		14,3		-1,8%
Services aux opérateurs	3,8		3,9		2,5%	10,7		12,3		15,1%
Autres revenus	0,5		0,0		-99,8%	0,9		0,2		-75,7%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>19,0</b>		<b>19,4</b>		<b>1,9%</b>	<b>66,9</b>		<b>69,8</b>		<b>4,3%</b>
<b>EBITDAaL</b>		<b>2,7</b>	<b>2,6</b>	<b>-4,0%</b>			<b>6,2</b>	<b>8,1</b>	<b>30,7%</b>	
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>		14,4%	13,6%	-84 bp			9,3%	11,6%	235 bp	
<b>EBITDA ajusté</b>	<b>2,7</b>					<b>6,2</b>				
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	14,4%					9,3%				

## 3. Risques financiers et gestion du risque

Aucun changement n'est intervenu par rapport aux informations contenues dans le rapport annuel 2018 (pp. 73-74 et pp. 116-117).

## 4. Litiges

### Mâts

Certaines communes ainsi que quatre provinces perçoivent, depuis 1997, une redevance annuelle sur les pylônes, mâts ou antennes situés sur leur territoire. Orange Belgium continue à déposer des réclamations à l'encontre de chaque avis d'imposition relatif à ces redevances. Ces derniers sont actuellement contestés devant les tribunaux civils (tribunaux de première instance - chambre fiscale et cours d'appel).

Le 22 décembre 2016, les trois opérateurs mobiles et le gouvernement wallon ont conclu un accord de principe afin de régler la question des taxes sur les infrastructures mobiles de la Région wallonne pour la période 2016-2019 et régler le litige sur les taxes régionales wallonnes de 2014.

Orange Belgium s'engage à régler un montant de 16,1 millions d'euros sur 4 ans (2016-2019) et à investir un montant additionnel de 20 millions d'euros en infrastructure télécom en Région wallonne entre 2016 et 2019. La Région wallonne s'engage quant à elle (i) à ne plus percevoir de taxe sur les infrastructures télécom, (ii) à mettre en place un cadre législatif, réglementaire et administratif visant à faciliter le déploiement, et (iii) à décourager la taxation des infrastructures télécom par les communes et provinces. En 2018, plusieurs communes et provinces de la Région wallonne avaient prélevé des taxes sur les infrastructures télécom.

Les opérateurs peuvent déduire ces taxes locales imposées en 2016-2019 par les communes et provinces wallonnes, des montants de transaction et d'investissements de 2019.

### Régulation du haut-débit et du câble

Mi 2011, les régulateurs télécom et média ont décidé d'imposer des obligations d'accès et de revente aux câblo-opérateurs, en particulier la revente de la télévision analogique, l'accès à la plateforme de télévision digitale et la revente de la large bande en combinaison avec la télévision. Les câblo-opérateurs ont fait appel de ces décisions devant la Cour d'appel de Bruxelles (maintenant la Cour des marchés), requête qui a été rejetée. En décembre 2015, Telenet et Coditel/AIESH ont lancé une procédure en cassation contre ces arrêts: l'appel de Coditel/AIESH a été rejeté en avril 2017. Le 26 avril 2018 la Cour de Cassation a rejeté le recours de Telenet et confirmé définitivement la décision de 2011.

Le 29 juin 2018 les régulateurs télécom et média (CRC) ont adopté de nouvelles décisions sur les marchés du haut débit et de la radiodiffusion qui maintiennent les obligations d'accès sur les opérateurs historiques des réseaux fixes, parmi lesquels les câblo-opérateurs, Telenet, Nethys et Brutélé. Les décisions entraînent des obligations additionnelles à celles imposées dans la décision de 2011 et prévoient une réduction des tarifs de gros applicables. Telenet a attaqué les commentaires de la Commission européenne sur le projet de décision devant le Tribunal de l'Union européenne. Les câblo-opérateurs ont aussi attaqué les décisions d'analyse de marché devant la Cour des marchés de Bruxelles. Orange Belgium intervient dans la procédure nationale pour soutenir les décisions de la CRC. Le 3 octobre 2018 la Cour des marchés a rendu un arrêt intermédiaire décidant de suspendre les procédures nationales jusqu'au jugement du Tribunal de l'Union européenne tout en réservant sa décision sur le maintien ou la suspension des décisions pendant la période intermédiaire. Quelques semaines plus tard, Telenet a retiré son appel au niveau européen. Le 30 janvier 2019 la Cour des marchés a rejeté les demandes de Telenet, Nethys et Brutélé de suspendre les décisions pendant la période intermédiaire. L'appel sur les mérites a également été rejeté par la Cour des marchés le 4 septembre 2019.

Il n'est pas exclu qu'un des câblo-opérateurs introduise un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour des marchés devant la Cour de cassation.

### **Accès au réseau câble de Coditel Brabant (Telenet)**

Suite au paiement par Orange Belgium de la provision relative aux coûts de set-up, Coditel Brabant (Telenet) a été en défaut de fournir l'accès à son réseau câble dans le délai réglementaire de 6 mois. Ce défaut combiné au manque d'avancement sur le développement d'un service de gros effectif a poussé Orange Belgium à lancer une action judiciaire fin décembre 2016 à l'encontre de Coditel/Telenet pour manquement à ses obligations réglementaires. Considérant que la mise en œuvre d'une solution technique était toujours en cours au début de 2018, la procédure a été mise en suspens. L'affaire est réactivée et Telenet est tenu de présenter ses conclusions début mars 2020.

### **Accès au réseau câble de Telenet – chaîne propre**

Sur la base des décisions sur l'accès régulé aux réseaux câbles, Orange Belgium a le droit d'offrir à ses clients « retail » TV des « chaînes propres », à savoir des chaînes qui ne sont pas offertes commercialement par les câblo-opérateurs. Tandis que VOO a fourni l'accès à une telle chaîne propre (Eleven Sports 3) sur son réseau, Telenet a refusé de proposer pareil accès à des conditions raisonnables. Début 2018, Orange Belgium a lancé une procédure judiciaire contre Telenet pour violation de ses obligations réglementaires devant le Tribunal de commerce d'Anvers. Le 30 mai 2018 le Tribunal de commerce d'Anvers a rejeté la demande d'Orange Belgium.

Orange Belgium a fait appel de ce jugement. Le 11 avril 2019 la Cour d'appel a jugé Telenet en violation de ses obligations réglementaires et coupable d'avoir abusé de sa position dominante. La Cour a ordonné Telenet de fournir des conditions raisonnables dans un délai d'un mois au risque de se voir appliquer une astreinte de 2500€ par jour de retard. Telenet a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'appel. Orange Belgium réclame 250.000€ (montant total d'astreinte) à Telenet pour ne pas s'être conformé à la décision de la Cour d'appel. Cette demande est contestée par Telenet devant le juge des saisies. Les plaidoiries auront lieu le 9 avril 2020.

### **Accès au réseau câble de Telenet – profil propre**

Dans la régulation de l'accès aux réseaux câbles les opérateurs alternatifs ont le droit de commercialiser des profils internet qui ne sont pas commercialisés par les câblo-opérateurs régulés, à savoir des profils internet avec des vitesses upload/download et/ou volumes différents des vitesses et/ou volumes offerts par le câblo-opérateur à ses propres clients de détail. Malgré plusieurs requêtes faites par Orange Belgium à Telenet depuis 2015, Telenet a refusé d'octroyer pareil profil propre jusqu'en mai 2018. Considérant le dommage subi par Orange Belgium lié à ces refus, Orange Belgium a déposé une plainte formelle contre Telenet devant le régulateur en février 2018. Le 22 octobre 2018 le régulateur a publié sa décision et a constaté que Telenet avait violé son obligation réglementaire de fournir un profil propre à Orange Belgium. Orange Belgium a également mis Telenet en demeure en janvier 2019 lui demandant le dédommagement des dommages encourus. Face au refus de Telenet de payer les dommages et intérêts, Orange Belgium a introduit une action en réparation devant le Tribunal de commerce. Les plaidoiries ont eu lieu le 17 janvier 2020. Le jugement du Tribunal de commerce est attendu pour mi-février 2020.

### **Lycamobile**

Le 19 février 2016, Lycamobile Belgium Limited et Lycamobile BVBA ont entamé une procédure judiciaire contre Orange Belgium (à l'époque Mobistar) devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, réclamant des dommages et intérêts pour le lancement commercial prétendument tardif des services 4G de Lycamobile. L'affaire a été plaidée devant le Tribunal lors de l'audience du 10 mars 2017. Par jugement en date du 12 mai 2017, le Tribunal de commerce de Bruxelles a débouté Lycamobile de sa demande et lui a ordonné de verser à Orange Belgium une indemnité au titre des frais de procédure pour un montant de 18.000 euros. Le jugement a été signifié à Lycamobile le 3 juillet 2017. Par conséquent, Lycamobile a versé la somme de 18.000 euros à Orange Belgium. Le 11 août 2017, Lycamobile a interjeté appel de ce jugement devant la Cour d'appel de Bruxelles. L'audience introductive d'instance s'est tenue le 21 septembre 2017. Lors de cette audience, un calendrier a été défini pour le dépôt des conclusions. Les parties ont échangé leurs conclusions. Aucune date de plaidoirie n'a, pour l'instant, été fixée.

### **Euphony Benelux S.A. (en faillite)**

Le 2 avril 2015, Orange Belgium a été citée par les curateurs de la faillite d'Euphony Benelux S.A. afin de comparaître devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles à l'audience du 17 avril 2015. Les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium au paiement d'un montant provisionnel d'un (1) euro à titre d'arriérés de commissions et d'indemnité d'éviction. Dans ce contexte, les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium à produire tous les documents pertinents pour permettre aux curateurs de calculer les montants réclamés.

Par jugement du 17 avril 2018, le Tribunal a rejeté la demande de la curatelle pour ce qui concerne l'indemnité d'éviction et a désigné un expert dans le cadre de la demande portant sur les arriérés de commissions. Orange Belgium a interjeté appel contre ce jugement devant la Cour d'appel de Bruxelles. L'audience d'introduction a eu lieu et la Cour d'appel a fixé un calendrier d'échange de conclusions. Les parties ont échangé leurs conclusions. Aucune date de plaidoirie n'a, pour l'instant, été fixée.

### **Tarifs de terminaison d'appel fixe (FTR) – 3Starsnet**

Le 20 novembre 2018, l'IBPT a adopté une nouvelle décision concernant les FTR. 3Starsnet a tenté d'obtenir la nullité de cette décision devant la Cour des marchés mais ce recours a été rejeté. 3Starsnet a réclame la nullité des décisions de la Cour des marchés devant la Cour de cassation. Orange Belgium intervient dans cette procédure pour soutenir la position de l'IBPT.

## 5. Événements postérieurs à la clôture du quatrième trimestre 2019

- L'Autorité belge de la concurrence a décidé de suspendre l'exécution de l'accord de partage de réseau d'accès mobile jusqu'au 16 mars 2020 afin de donner à l'IBPT un délai supplémentaire pour étudier les derniers changements apportés aux termes de l'accord et pour vérifier que les engagements pris sont respectés. Durant cette période, Orange Belgium et Proximus peuvent encore prendre des mesures préparatoires. L'Autorité belge de la concurrence reconnaît les retombées positives de l'accord et rejette la demande de Telenet de suspension de la coopération jusqu'à ce qu'une décision définitive soit prise sur le fond. Parallèlement, l'enquête sur le fond a été engagée.

## 6. Politique de dividende

Le Groupe Orange Belgium veille à trouver un juste équilibre entre une politique de dividende qui soit adéquate pour ses actionnaires et le souci de maintenir un bilan sain, tout en se gardant une marge de manœuvre suffisante pour investir dans sa stratégie de convergence, étendre son réseau et saisir d'autres opportunités de croissance.

Compte tenu de la performance financière et commerciale de 2019 et des perspectives de la société à moyen terme, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, le 6 mai 2020, la distribution d'un dividende ordinaire brut de 0,60 euro par action au titre de l'exercice 2019. S'il est approuvé, ce dividende ordinaire brut de 0,60 euro sera versé le 14 mai 2020 (date de détachement du dividende : 12 mai 2020 ; date d'enregistrement des titres : 13 mai 2020).

## 7. Perspectives

Orange Belgium prévoit une légère progression à un chiffre de son chiffre d'affaires en 2020. Cette amélioration suppose une nouvelle progression de sa base clients postpayés et de sa base clients convergents.

Pour 2020, la société vise un EBITDAaL compris entre 310 millions d'euros et 330 millions d'euros. Ces prévisions prennent en compte les anticipations suivantes :

- des effets défavorables moins importants que l'année dernière,
- la première année complète de paiement de la redevance sur la marque Orange,
- la première année complète d'intégration de Medialaan au sein de notre réseau,
- la mise en place au troisième trimestre de la nouvelle réglementation sur l'accès de gros aux réseaux câblés
- les économies réalisées grâce au programme Bold Inside

Par ailleurs, le montant total des eCapex devrait rester stable par rapport à l'année dernière, à l'exclusion du contrat de partage de réseaux.

## 8. Calendrier financier 2020

2 avril	Début de la période de black-out
23 avril	Résultats financiers T1 2020 (7h00) – Communiqué de presse
23 avril	Résultats financiers T1 2020 (10h00) – Conférence téléphonique
6 mai	Assemblée générale ordinaire des actionnaires
3 juillet	Début de la période de black-out
24 juillet	Résultats financiers T2 2020 (7h00) – Communiqué de presse
24 juillet	Résultats financiers T2 2020 (2 :00 pm) – Conférence téléphonique
2 octobre	Début de la période de black-out
23 octobre	Résultats financiers T3 2020 (7h00) – Communiqué de presse
23 octobre	Résultats financiers T3 2020 (10h00) – Conférence téléphonique

*Il s'agit d'un calendrier provisoire, sujet à modifications*

## 9. Conférence téléphonique

Date : 6 février 2020  
Heure : 14h00 (CET), 13h00 (UK), 08h00 (US / NY)  
Conférence téléphonique : [Orange Belgium FY 2019 results](#)  
Veillez à vous connecter 10 minutes avant le début de la conférence téléphonique.

## 10. Actions

Les volumes des transactions et cours de clôture se basent sur les transactions effectuées sur NYSE Euronext Bruxelles.

	T4 2018	T4 2019
<b>Transactions</b>		
Cours de clôture moyen (en euros)	15,71	19,43
Volume quotidien moyen	70.111	46.697
Valeur quotidienne moyenne (en millions d'euros)	1,10	0,91
<b>Actions et capitalisation</b>		
Nombre total d'actions (en millions)	60,01	60,01
Actions propres (en milliers)	- 238	- 27
Cours de clôture (en euros)	17,24	20,70
Capitalisation boursière (en millions d'euros)	1.034,6	1.242,3

## 11. États financiers consolidés

### État consolidé du résultat global

en millions d'euros	31.12.2018*	31.12.2019
Convergence	106,3	171,6
Mobile seul	616,2	613,6
Fixe seul	41,3	50,5
Services informatiques & Intégration	4,5	21,5
Services facturés aux clients	768,4	857,3
Vente d'équipement	125,0	144,1
Services facturés aux opérateurs	329,2	288,9
Autres revenus	57,2	50,5
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>1.279,8</b>	<b>1.340,8</b>
Achats de matériel	-187,4	-201,4
Autres coûts directs	-399,3	-408,5
Pertes de la valeur sur les créances clients et des autres débiteurs, y compris d'actifs de contrats	-6,3	-4,4
<b>Coûts directs</b>	<b>-593,0</b>	<b>-614,3</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>-139,5</b>	<b>-148,2</b>
Dépenses commerciales	-45,5	-43,8
Autres dépenses IT et réseau	-90,8	-88,8
Frais immobiliers	-56,9	-12,7
Frais généraux	-66,1	-57,9
Autres produits indirects	19,6	23,8
Autres coûts indirects	-21,4	-49,4
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	0,0	-49,3
<b>Coûts indirects</b>	<b>-261,1</b>	<b>-278,2</b>
Autres frais de restructuration**	-7,6	-10,7
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-235,7	-243,4
Perte de valeur des immobilisations corporelles	0,0	-2,3
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,3	0,9
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>	<b>43,2</b>	<b>44,7</b>
Résultat net financier	-4,9	-4,1
<b>Résultat courant avant impôts (PBT)</b>	<b>38,3</b>	<b>40,7</b>
Impôts	-5,9	-6,7
<b>Résultat net ***</b>	<b>32,4</b>	<b>34,0</b>
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires (hors actions propres)	59.848.037	59.972.759
Nombre moyen pondéré dilué des actions ordinaires (hors actions propres)	59.848.037	59.972.759
<b>Résultat de base par action (en EUR)</b>	<b>0,54</b>	<b>0,57</b>
<b>Résultat dilué par action (en EUR)</b>	<b>0,54</b>	<b>0,57</b>
<b>Résultat net de la période</b>	<b>32,4</b>	<b>34,0</b>
Autres éléments du résultat global (couverture de flux de trésorerie net de taxes)	-0,4	1,0
Résultat global de l'ensemble consolidé	<b>32,0</b>	<b>35,0</b>
<b>Part du groupe dans le résultat global consolidé de la période</b>	<b>32,0</b>	<b>35,0</b>

\* Le Groupe a appliqué pour la première fois IFRS 16 le 1er janvier 2019, selon l'approche de l'application rétrospective modifiée. Selon cette approche, les informations comparatives ne sont pas retraitées, et l'effet cumulatif de la première application d'IFRS 16 est comptabilisé en résultats non distribués à la date de première application.

\*\* Les charges de restructuration englobent les frais de rupture de contrat de travail et de licenciement.

\*\*\* Il n'y a pas d'activités non poursuivies. Le résultat net de l'exercice correspond au résultat net des activités poursuivies.

## Etat consolidé de la situation financière

en millions d'euros	31.12.2018*	31.12.2019
<b>ACTIF</b>		
<b>Actifs non-courants</b>		
Ecart d'acquisition	67,0	118,7
Autres immobilisations incorporelles	285,3	258,6
Immobilisations corporelles	772,3	747,6
Droits d'utilisation des actifs loués	0,0	297,3
Titres mis en équivalence	4,4	5,3
Actifs financiers	2,5	3,1
Autres actifs	1,4	0,6
Actifs d'impôts différés	3,3	2,6
	<b>1.136,2</b>	<b>1.433,8</b>
<b>Actifs courants</b>		
Stocks	27,7	32,0
Créances clients	194,3	224,8
Actifs financiers	0,4	0,4
Dérivés actifs	0,2	0,5
Autres actifs	2,7	5,2
Impôts et taxes d'exploitation actifs	1,9	0,5
Impôt sur les sociétés	0,1	1,5
Charges constatées d'avance	11,4	14,0
Autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients	61,8	64,8
Disponibilités et quasi-disponibilités	26,6	20,2
	<b>326,9</b>	<b>363,9</b>
<b>Actif</b>	<b>1.463,2</b>	<b>1.797,7</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère</b>		
Capital social	131,7	131,7
Réserve légale	13,2	13,2
Réserves (hors réserve légale)	442,2	447,4
Actions propres	0,0	-0,2
	<b>587,1</b>	<b>592,1</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Passifs financiers non courants	269,9	245,0
Passifs locatifs	0,0	244,6
Dérivés passifs non courants	2,8	0,8
Avantages du personnel non courants	0,1	0,0
Provisions pour démantèlement non courantes	63,2	75,3
Autres passifs non courants	1,9	2,6
Impôts différés passifs	8,1	7,5
	<b>346,0</b>	<b>575,9</b>
<b>Passifs courants</b>		
Passifs financiers	20,8	9,4
Passifs locatifs	0,0	51,7
Dérivés passifs	0,2	1,5
Dettes fournisseurs d'immobilisations courantes	53,3	52,9
Dettes fournisseurs	266,6	314,0
Avantages du personnel	30,8	35,8
Provisions pour démantèlement	1,2	2,1
Provisions pour restructuration	3,0	1,9
Autres passifs	3,5	10,4
Impôts et taxes d'exploitation passifs	85,6	78,7
Impôt sur les sociétés	3,1	3,5
Passif lié aux contrats conclus avec des clients	59,4	65,7
Produits constatés d'avance	2,3	2,0
	<b>530,0</b>	<b>629,6</b>
<b>Passif</b>	<b>1.463,2</b>	<b>1.797,7</b>

\* Le Groupe a appliqué pour la première fois IFRS 16 le 1er janvier 2019, selon l'approche de l'application rétrospective modifiée. Selon cette approche, les informations comparatives ne sont pas retraitées, et l'effet cumulatif de la première application d'IFRS 16 est comptabilisé en résultats non distribués à la date de première application.



## Tableau consolidé des flux de trésorerie

en millions d'euros	31.12.2018*	31.12.2019
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>		
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>32,4</b>	<b>34,0</b>
<b>Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie</b>		
Impôt sur les sociétés	5,9	6,7
Résultat financier	4,9	4,1
Résultat des entités mises en équivalence	-0,3	-0,9
Perte de valeur des actifs non courants	0,0	2,3
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	235,7	243,4
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	0,0	49,3
Résultat de cession	0,0	-1,6
Impôts et taxes d'exploitation	16,4	14,7
Dotations (reprises) des provisions	-1,0	-1,9
Écarts de change nets et instruments dérivés opérationnels	0,1	0,1
Rémunération en actions	0,7	0,4
Pertes de valeur sur les créances clients et autres débiteurs, y compris d'actifs de contrats	6,3	4,4
	<b>268,7</b>	<b>321,0</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		
Diminution (augmentation) des stocks bruts	-3,0	0,0
Diminution (augmentation) des créances clients brutes	-17,1	-27,5
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	42,3	42,3
Variations des autres éléments d'actif et de passif	-9,8	2,1
Variations des autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients	8,0	-3,0
Variations du passif lié aux contrats conclus avec des clients	-1,8	3,9
	<b>18,5</b>	<b>17,8</b>
<b>Autres décaissements nets</b>		
Impôts et taxes d'exploitation décaissés	-25,5	-20,4
Intérêts décaissés nets et effet taux des dérivés net	-3,7	-3,6
Impôt sur les sociétés décaissé	-29,0	-9,1
	<b>-58,2</b>	<b>-33,1</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>261,4</b>	<b>339,7</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-179,4	-180,2
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	-1,4	-0,4
Investissements dans les sociétés contrôlées et entreprises acquises, nets de la trésorerie acquise	-4,2	-35,1
Diminution (augmentation) des placements et autres actifs financiers	0,1	0,0
<b>Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement</b>	<b>-184,9</b>	<b>-215,7</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
Remboursements d'emprunts non courants	-50,1	-31,7
Variation des découverts bancaires et des emprunts à court terme	14,8	-21,8
Remboursements des dettes locatives	0,0	-46,7
Rachat d'actions propres	2,5	-0,2
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère	-30,0	-30,0
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-62,8</b>	<b>-130,4</b>
<b>Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités</b>	<b>13,6</b>	<b>-6,4</b>
<b>Disponibilités et quasi-disponibilités</b>		
A l'ouverture	13,0	26,6
A la clôture	26,6	20,2

\* Le Groupe a appliqué pour la première fois IFRS 16 le 1er janvier 2019, selon l'approche de l'application rétrospective modifiée. Selon cette approche, les informations comparatives ne sont pas retraitées, et l'effet cumulatif de la première application d'IFRS 16 est comptabilisé en résultats non distribués à la date de première application.

## État consolidé de la situation financière

en millions d'euros	Capital social	Réserve légale	Bénéfice reporté	Actions propres	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31 décembre 2018*, comme indiqué précédemment</b>	<b>131,7</b>	<b>13,2</b>	<b>442,2</b>		<b>587,1</b>
Ajustement à l'application initiale de l'IFRS 16 (net d'impôts)			-0,2		-0,2
<b>Solde au 1er janvier 2018 retraité</b>	<b>131,7</b>	<b>13,2</b>	<b>442,0</b>		<b>586,9</b>
Résultat global de l'ensemble consolidé			34,0		34,0
Autres éléments du résultat global retraité			1,0		1,0
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé</b>			<b>35,0</b>		<b>35,0</b>
Actions propres				-0,2	-0,2
Plan de rémunération en actions			0,4		0,4
Dividendes déclarés			-30,0		-30,0
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>131,7</b>	<b>13,2</b>	<b>447,4</b>	<b>-0,2</b>	<b>592,1</b>

en millions d'euros	Capital social	Réserve légale	Bénéfice reporté	Actions propres	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31 décembre 2017**, comme indiqué précédemment</b>	<b>131,7</b>	<b>13,2</b>	<b>399,6</b>	<b>-2,5</b>	<b>542,0</b>
Ajustement à l'application initiale de l'IFRS 15 (net de taxes)			40,6		40,6
<b>Solde retraité au 31 décembre 2017</b>	<b>131,7</b>	<b>13,2</b>	<b>440,2</b>	<b>-2,5</b>	<b>582,6</b>
Ajustement à l'application initiale de l'IFRS 9 (net d'impôts)			-0,7		-0,7
<b>Solde au 1er janvier 2018 retraité</b>	<b>131,7</b>	<b>13,2</b>	<b>439,5</b>	<b>-2,5</b>	<b>581,9</b>
Résultat net de la période			32,4		32,4
Autres éléments du résultat global retraité			-0,4		-0,4
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé</b>			<b>32,0</b>		<b>32,0</b>
Actions propres				2,5	2,5
Plan de rémunération en actions			0,7		0,7
Dividendes déclarés			-30,0		-30,0
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>131,7</b>	<b>13,2</b>	<b>442,2</b>		<b>587,1</b>

\* Le Groupe a appliqué pour la première fois IFRS 16 le 1er janvier 2019, selon l'approche de l'application rétrospective modifiée. Selon cette approche, les informations comparatives ne sont pas retraitées, et l'effet cumulatif de la première application d'IFRS 16 est comptabilisé en résultats non distribués à la date de première application.

\*\* Le Groupe a initialement adopté l'IFRS 15 et 9 à compter du 1er janvier 2018. Le Groupe a adopté l'IFRS 15 de façon rétrospective le 1er janvier 2016 dans laquelle les informations comparatives sont retraitées.

## Information sectorielle

en millions d'euros, 1er semestre 2019	Orange Belgium	Orange Luxembourg	Élimination interco	Groupe
Convergence	171,6	0,0	0,0	171,6
Mobile seul	579,6	34,0	0,0	613,6
Fixe seul	41,6	9,0	0,0	50,5
Services informatiques & Intégration	21,5	0,0	0,0	21,5
Services facturés aux clients	814,3	43,0	0,0	857,3
Vente d'équipements	129,8	14,3	0,0	144,1
Services facturés aux opérateurs, dont	279,9	12,3	-3,3	288,9
<i>Revenus entrants et itinérance des visiteurs</i>	251,4	11,1	-3,3	259,3
Autres revenus	64,2	0,2	-14,0	50,5
<b>Chiffre d'affaires consolidés</b>	<b>1.288,2</b>	<b>69,8</b>	<b>-17,2</b>	<b>1.340,8</b>
Coûts directs	-594,9	-36,6	17,2	-614,3
Charges de personnel	-139,2	-9,0	0,0	-148,2
Coûts indirects, dont	-262,1	-16,1	0,0	-278,2
<i>Impôts et taxes d'exploitation</i>	-12,4	-2,3	0,0	-14,7
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-45,1	-4,2	0,0	-49,3
Autres frais de restructuration**	-10,7	0,0	0,0	-10,7
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-235,6	-7,8	0,0	-243,4
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-2,3	0,0	0,0	-2,3
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalences	0,9	0,0	0,0	0,9
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>44,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>44,7</b>
Résultat net financier	-4,3	0,2	0,0	-4,1
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>40,1</b>	<b>0,6</b>	<b>0,0</b>	<b>40,7</b>
Impôts	-5,9	-0,8	0,0	-6,7
<b>Résultat net</b>	<b>34,2</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>34,0</b>

en millions d'euros, 1er semestre 2018	Orange Belgium	Orange Luxembourg	Élimination interco	Groupe
Convergence	106,3	0,0	0,0	106,3
Mobile seul	583,3	33,0	0,0	616,2
Fixe seul	33,6	7,8	0,0	41,3
Services informatiques & Intégration	4,5	0,0	0,0	4,5
Services facturés aux clients	727,6	40,7	0,0	768,4
Vente d'équipements	110,4	14,6	0,0	125,0
Services facturés aux opérateurs, dont	322,6	10,7	-4,1	329,2
<i>Revenus entrants et itinérance des visiteurs</i>	258,6	9,5	-4,1	264,0
Autres revenus	65,7	0,9	-9,4	57,2
<b>Chiffre d'affaires consolidés</b>	<b>1.226,4</b>	<b>66,9</b>	<b>-13,5</b>	<b>1.279,8</b>
Coûts directs	-570,2	-36,3	13,5	-593,0
Charges de personnel	-129,8	-9,8	0,0	-139,5
Coûts indirects, dont	-246,5	-14,6	0,0	-261,1
<i>Impôts et taxes d'exploitation</i>	-14,1	-2,3	0,0	-16,4
Autres frais de restructuration**	-7,6	0,0	0,0	-7,6
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-228,4	-7,3	0,0	-235,7
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalences	0,3	0,0	0,0	0,3
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>44,2</b>	<b>-1,1</b>	<b>0,0</b>	<b>43,2</b>
Résultat net financier	-4,9	0,0	0,0	-4,9
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>39,3</b>	<b>-1,1</b>	<b>0,0</b>	<b>38,3</b>
Impôts	-5,8	0,0	0,0	-5,9
<b>Résultat net</b>	<b>33,5</b>	<b>-1,1</b>	<b>0,0</b>	<b>32,4</b>

## **12. Procédures des commissaires aux comptes**

Le commissaire, KPMG Réviseurs d'Entreprises, représentée par Alexis Palm, a confirmé que ses procédures d'audit qui sont terminées quant au fond n'ont pas révélées d'anomalie significative dans les données comptables reprises dans le communiqué annuel.

## 13. Glossaire

### KPI Financiers

#### Chiffre d'affaires

<b>chiffre d'affaires par offre</b>	Chiffre d'affaires du groupe réparti entre services convergents, services mobiles, services fixes, services d'intégration et des technologies de l'information, de gros (wholesale), vente d'équipement et autres revenus.
<b>Services facturés aux clients</b>	Agrégation des chiffres d'affaires des services convergents, services mobiles, services fixes et services d'intégration et des technologies de l'information.
<b>services convergents</b>	Chiffre d'affaires provenant des offres convergentes B2C (hors vente d'équipement). Une offre convergente est définie comme une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe- 4G (LTE) avec verrouillage de cellule) et un contrat de téléphonie mobile (à l'exclusion des MVNO : Mobile Virtual Network Operator). Le chiffre d'affaires des services convergents n'inclut pas les revenus d'itinérance des visiteurs et des entrants.
<b>mobile only services</b>	Le chiffre d'affaires issu des offres mobiles (hors offres convergentes B2C et vente d'équipement) et de la connectivité M2M, hors revenus d'itinérance des visiteurs et des entrants.
<b>services fixes</b>	Le chiffre d'affaires des offres fixes (hors offres convergentes B2C et ventes d'équipements) incluant (i) l'accès à la large bande sur réseau fixe, (ii) l'accès à la bande étroite sur réseau fixe et (iii) l'infrastructure de données, les réseaux gérés et les appels téléphoniques entrants aux centres de relation avec la clientèle.
<b>services d'intégration et des technologies de l'information</b>	Les revenus des services de collaboration (conseil, intégration, messagerie, gestion de projets), des services d'application (gestion de la relation client et applications d'infrastructure), des services d'hébergement, des services de cloud, des services de sécurité, des services M2M et de vidéoconférence. Cela comprend également les ventes d'équipement associées à la fourniture de ces services.
<b>Services aux opérateurs</b>	Les revenus générés par les opérateurs tiers pour (i) les services mobile: les revenus entrants, l'itinérance des visiteurs, l'interconnexion mobile domestique (partage des réseaux et accord d'itinérance domestique) et MVNO, et pour (ii) les services «carriers» fixes.
<b>Ventes d'équipements</b>	Les revenus de toutes les ventes d'équipements mobiles et fixes, à l'exclusion (i) des ventes d'équipements associées à la fourniture de services d'intégration et des technologies de l'information, et (ii) des ventes d'équipements aux négociants et courtiers.
<b>Autres revenus</b>	Ils englobent (i) les ventes d'équipements aux courtiers et aux négociants, (ii) les revenus des services de portail et de publicité en ligne, (iii) les activités transversales et (iv) les autres revenus divers.

#### Éléments du compte de résultat

<b>Données à base comparable</b>	Des données à méthodes, périmètre et taux de change comparables sont présentées pour la période précédente. Le passage des données historiques aux données à base comparable consiste à conserver les résultats de la période écoulée et à retraiter les résultats de la période correspondante de l'exercice précédent, dans le but de présenter, sur des périodes comparables, des données financières à méthodes, périmètre et taux de change comparables. La méthode utilisée est d'appliquer aux données de la période correspondante de l'exercice précédent, les méthodes et le périmètre de la période écoulée ainsi que les taux de change moyens utilisés pour le compte de résultat de la période écoulée. Les variations en données à base comparable permettent de refléter l'évolution organique de l'activité. Les données à base comparable ne constituent pas des agrégats financiers définis par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.
<b>EBITDAaL (EBITDA after Leases) (depuis le 1er janvier 2019)</b>	Résultat net des activités poursuivies avant impôt sur les sociétés, avant résultat financier hors intérêts sur dettes locatives, avant résultat des entités mises en équivalence, avant pertes de valeur des écarts d'acquisition et des actifs immobilisés, avant reprise des réserves de conversion des entités liquidées, avant effets liés aux prises de contrôle, avant dotations aux amortissements des actifs immobilisés, avant effets des principaux litiges, avant charges spécifiques de personnel, avant revue du portefeuille d'actifs immobilisés, de titres et d'activités, avant coûts des programmes de restructuration, avant coûts d'acquisition et d'intégration. L'EBITDAaL ne constitue pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peut ne pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.
<b>EBITDA présenté (avant le 1er janvier 2019)</b>	L'EBITDA présenté correspond au résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements, avant impact des regroupements d'entreprises, avant reprise des réserves de conversion cumulées des entités liquidées, avant perte de valeur des écarts d'acquisition et des immobilisations, et avant résultat des sociétés mises en équivalence.
<b>EBITDA ajusté (avant le 1er janvier 2019)</b>	L'EBITDA ajusté (précédemment EBITDA retraité) correspond à l'EBITDA présenté ajusté avant des effets des principaux litiges, des charges spécifiques du personnel, de la revue du portefeuille de titres et d'activités, des coûts de restructuration et, le cas échéant, d'autres éléments spécifiques.

#### Éléments de flux de trésorerie

<b>Cash-flow opérationnel</b>	Depuis le 1er janvier 2019, il s'agit de l'EBITDAaL après déduction des eCapex. Avant le 31 décembre 2018, cette notion se définissait comme l'EBITDA ajusté après déduction des CAPEX.
<b>Cash-flow organique</b>	Le cash-flow organique correspond au flux net de trésorerie généré par les activités d'exploitation, après déduction des capex/eCapex et après remboursement des passifs de location, majoré des produits de la vente d'immobilisations corporelles, après ajustement pour tenir compte des paiements relatifs à l'acquisition de licences de télécommunication.
<b>eCAPEX (depuis le 1er janvier 2019)</b>	(i) investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication et hors actifs financés, (ii) diminués des prix de cession des actifs incorporels et corporels cédés. Les e-CAPEX ne constituent pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises
<b>Capex (jusqu'au 31 décembre 2018)</b>	Investissement corporels et incorporels hors licences de télécommunication et hors investissements financés par location-financement.
<b>Licences de télécommunication décaissées</b>	Décaissements liés aux acquisitions des licences et des spectres de fréquences.
<b>Variations du BFR</b>	Correspond à la variation des stocks nets, plus la variation des créances clients brutes, plus la variation des dettes aux fournisseurs, plus la variation des autres éléments du BFR.
<b>Autres éléments opérationnels</b>	Principalement la compensation d'éléments non monétaires inclus dans l'EBITDA ajusté, d'éléments non inclus dans l'EBITDA ajusté, mais inclus dans le flux net de trésorerie généré par l'activité et la variation des dettes fournisseurs liées aux immobilisations.
<b>Variation de la dette nette</b>	Variation du niveau de la dette nette.

## KPI opérationnels

### Convergence

<b>Base de clients convergents B2C</b>	Le nombre de clients B2C titulaires d'une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe-4G (fLTE) avec verrouillage de cellule) et un forfait de téléphonie vocale mobile (à l'exclusion des MVNO).
<b>ARPO convergence B2C</b>	Le revenu trimestriel moyen par offre (ARPO) des services convergents est calculé en divisant (a) les revenus des offres convergentes facturées aux clients B2C (hors ventes d'équipements) au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre d'offres convergentes au cours de la même période. La moyenne pondérée du nombre d'offres convergentes est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la même période. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre d'offres convergentes en début et en fin de mois. L'ARPO convergent est le chiffre d'affaires mensuel par offre convergente.
<b>Mobile</b>	
<b>Base clients mobile (hors MVNO)</b>	Nombre de clients détenteurs d'une carte SIM active, y compris (i) M2M et (ii) les entreprises et Internet partout (hors MVNO)..
<b>Forfait</b>	Client avec lequel Orange a un accord contractuel formel dont les frais d'accès et les utilisations additionnelles des services voix et données sont facturés mensuellement.
<b>Prépayé</b>	Client qui a signé un contrat avec Orange et qui paie en avance toute utilisation voix ou données en achetant des recharges dans des points de vente par exemple.
<b>M2M (machine-to-machine)</b>	Échange d'informations entre des machines, établi entre un système de contrôle central (serveur) et tout type d'équipement, via un ou plusieurs réseaux de communication.
<b>Clients convergents B2C mobile</b>	Nombre de lignes mobiles des clients convergents B2C.
<b>Clients mobile</b>	Nombre de clients mobile (voir la définition de ce terme) à l'exclusion des clients convergents mobile (voir la définition de ce terme).
<b>clients MVNO (Mobile Virtual Network Operator)</b>	Clients d'un opérateur de réseau mobile virtuel hébergés sur les réseaux d'Orange.
<b>ARPO mobile (trimestriel)</b>	Le revenu trimestriel moyen par offre (ARPO) des services mobiles est calculé en divisant (a) le chiffre d'affaires des services mobiles seul facturés aux clients, générés au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre de clients mobiles seul (hors clients M2M) sur la même période. La moyenne pondérée du nombre de clients est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre de clients en début et en fin de mois. L'ARPO mobile seul est le chiffre d'affaires mensuel par client.

### Fixe

<b>Nombre de lignes (cuivre + FTTH)</b>	Nombre de lignes fixes exploitées par Orange.
<b>Clients convergents haut débit B2C</b>	Le nombre de clients B2C titulaires d'une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe-4G (fLTE) avec verrouillage de cellule) et un forfait de téléphonie vocale mobile (à l'exclusion des MVNO).
<b>Clients fixes haut débit</b>	Nombre de clients fixes haut débit à l'exclusion des clients convergents haut débit (voir la définition de ce terme).
<b>ARPO haut débit fixe (trimestriel)</b>	Le chiffre d'affaires trimestriel moyen par offre (ARPO) des services fixes haut débit (xDSL, FTTH, 4G fixe (fLTE), satellite et Wimax) est calculé en divisant (a) le chiffre d'affaires des services fixes haut débit généré au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre d'accès au cours de la même période. La moyenne pondérée du nombre d'accès est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre d'accès en début et en fin de mois. L'ARPO est le chiffre d'affaires mensuel par accès.

### Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation a changé au 31 juillet 2019 avec l'acquisition d'Upsize S.A. (la holding de BKM NV). Le périmètre de consolidation englobe à présent Orange Belgium S.A. (100%), Orange Communications Luxembourg S.A. (100%), Smart Services Network S.A. (100%), IRISnet S.C.R.L. (comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence - 28,16%), Walcom S.A. (100%), Walcom Business Solutions S.A. (100%), Walcom Liège S.A. (100%), A3COM S.A. (100%) et A&S Partners S.A. (100%), Upsize S.A. (100%), BKM NV 100% et CC@PS NV 100%.

### Arrondissement

En raison de l'arrondissement, les chiffres présentés peuvent ne pas correspondre exactement aux totaux fournis et les pourcentages peuvent ne pas refléter exactement les chiffres absolus.

### Traduction

Ce texte a été écrit en anglais. Si une différence est trouvée dans les textes, ou s'il y a divergence d'opinion sur leur interprétation, alors le texte anglais prévaudra.

### A propos d'Orange Belgium

Orange Belgium est l'un des principaux opérateurs de télécommunications sur le marché belge, et luxembourgeois, via sa filiale Orange Communications Luxembourg.

En tant qu'opérateur convergent, il fournit des services de télécommunications mobiles, d'Internet et de télévision aux particuliers, ainsi que des services mobiles et fixes innovants aux entreprises. Son réseau mobile ultra-performant dispose des technologies 2G, 3G, 4G et 4G+ et fait l'objet d'investissements permanents.

Orange Belgium est une filiale du Groupe Orange, l'un des principaux opérateurs de télécommunications présent dans 27 pays. Sous la marque Orange Services aux entreprises, Orange est également un des principaux fournisseurs mondiaux de services informatiques et de télécommunications aux entreprises multinationales.

Orange Belgium est coté à la bourse de Bruxelles (OBEL).

Pour plus d'informations : [corporate.orange.be](http://corporate.orange.be), [www.orange.be](http://www.orange.be) ou suivez-nous sur Twitter : [@pressOrangeBe](https://twitter.com/pressOrangeBe).

### Relations investisseurs

Ana Castaño Lopez +32 (0)468 46 95 31

Koen Van Mol +32 (0)495 55 14 99

[ir@orange.be](mailto:ir@orange.be)

### Contact presse

Annelore Marynissen [annelore.marynissen@orange.com](mailto:annelore.marynissen@orange.com) / +32 (0)479 016 058

Younes Al Bouchouari [younes.albouchouari@orange.be](mailto:younes.albouchouari@orange.be) / +32 (0)477 69 87 73

[press@orange.be](mailto:press@orange.be)